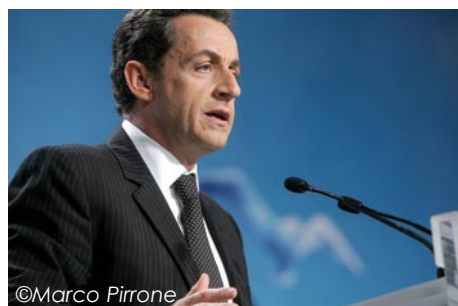


# NICOLAS SARKOZY, CANDIDAT DE L'UMP

## « Faire de la loi de 2005 une réalité »



**Convergences : Quel bilan faites-vous de ces cinq années en matière de politique du handicap, l'un des trois grands chantiers présidentiels ?**

**Nicolas Sarkozy :** La loi du 11 février 2005 est une véritable avancée pour les personnes handicapées. Tout le monde le reconnaît. Elle a, notamment, prévu l'inscription des enfants handicapés dans l'école la plus proche de leur domicile ; un droit à la compensation ; le renforcement de la lutte contre les discriminations à l'embauche, l'obligation de rendre accessibles les lieux et transports publics en moins de dix ans. L'ensemble des personnes handicapées attendait une telle loi et elle représente une étape essentielle pour qu'enfin notre regard sur les personnes handicapées soit celui de l'acceptation de la différence, celui de la solidarité, celui du partage.

**Convergences : La rupture que vous appelez de vos vœux s'applique-t-elle également à ce sujet ?**

**Nicolas Sarkozy :** Bien sûr : si je suis élu, je ferai des objectifs de la loi de 2005 une réalité. Pour cela, je rendrai opposables le droit à l'accessibilité, le droit de tout enfant handicapé d'être scolarisé dans l'école de son quartier ainsi que le droit au logement adapté. Par ailleurs, je réévaluerai l'allocation adulte handicapé de 25% car il n'est pas acceptable qu'elle ne soit même pas égale au seuil de pauvreté. En outre, je souhaite que les personnes handicapées puissent profiter des loisirs et de

*Nicolas Sarkozy est un homme pressé. Entre deux déplacements, il a répondu à nos questions sur la politique du handicap. Là comme ailleurs, il promet des ruptures, des changements colossaux (+ 25% pour l'AAH, droit opposable à la scolarité des enfants, droit opposable à l'accessibilité...) sans entrer dans les détails de la mise en oeuvre.*

la culture comme tout le monde. Pour ce faire, il faudra aider les lieux touristiques, sportifs et culturels à s'équiper pour accueillir les personnes handicapées. Il faudra également développer davantage les programmes télévisés sous-titrés pour les personnes sourdes et malentendantes. Enfin, je souhaite aider les familles des personnes handicapées en ouvrant des droits sociaux aux personnes qui arrêtent de travailler pour s'occuper d'une personne handicapée et en créant les places d'accueil nécessaires pour les personnes très lourdement handicapées car il est inacceptable que des parents craignent de mourir avant d'avoir pu assurer l'avenir de leur enfant.

**Convergences : Vous soutenez la discrimination positive pour restaurer l'égalité des chances. Renforcerez-vous encore les mesures coercitives existantes sur l'emploi des personnes handicapées ?**

**Nicolas Sarkozy :** L'accès au travail pour les personnes handicapées sera pour moi une priorité. Pour deux raisons : je pense que c'est justice ; et le travail est au cœur de mon projet présidentiel. En trois ans, au conseil général des Hauts-de-Seine, j'ai recruté 250 travailleurs handicapés. C'est possible. Trois mesures doivent être mises en œuvre : l'Etat doit respecter le quota de 6%, impérativement ; il faut expliquer, inciter, convaincre, aider les entreprises à atteindre elles aussi le seuil ; enfin, il faut permettre aux personnes handicapées d'accéder à l'enseignement supérieur, qu'elles fréquentent beaucoup trop peu.

**Convergences : Pourquoi vouloir créer une 5ème branche de protection sociale se substituant à une institution, la CNSA, jugée pourtant efficiente ?**

**Nicolas Sarkozy :** La CNSA fait très bien son travail, tout le monde le reconnaît. La qualité de son action n'est pas en cause. En revanche, je constate qu'elle ne dispose pas de l'ensemble des compétences nécessaires pour un organisme ayant vocation à appliquer une politique globale et ambitieuse en faveur de l'autonomie. Je veux donc que ses pouvoirs soient renforcés et qu'elle se transforme pour devenir une cinquième branche de la protection sociale. La gestion en sera confiée à l'Etat et aux conseils généraux, ce qui signifie que, concrètement, ils définiront la politique à mettre en œuvre et que la cinquième branche en fera l'application.

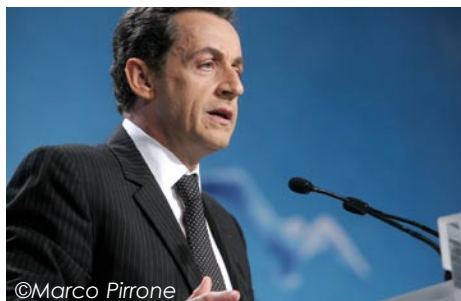
**Convergences : Comment financeriez-vous les nécessaires efforts en termes de création d'établissement et de compensation ?**

**Nicolas Sarkozy :** La cinquième branche aura les ressources propres nécessaires à sa mission, soit par affectation d'une partie de la CSG, soit par affectation d'une partie des cotisations sociales, mais en aucun cas en augmentant les prélèvements obligatoires. ●

Par principe d'équité, nous avons donné à chaque candidat 8 000 signes pour exprimer leurs positions sur le handicap ; Nicolas Sarkozy ne nous en a fourni que 4 000. C'est uniquement pour cela que vous trouverez son texte plus court que les autres.

NICOLAS SARKOZY

# « Un grand chantier national »



**Le Mensuel des Maisons de Retraite :** Quel bilan tirez-vous de l'action gouvernementale depuis 2002 à l'égard des personnes âgées dépendantes ?

**Nicolas Sarkozy :** La majorité actuelle a pris la pleine conscience de l'importance des enjeux attachés à la dépendance. Il y a eu la création de la CNSA et de la « journée de solidarité ». Les bases d'une action plus volontariste en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie ont été jetées. Tirant les conséquences du manque criant de places dans les établissements d'hébergement ou dans les dispositifs de maintien à domicile, le Gouvernement s'est efforcé de planifier une mise à niveau de notre système.

Cette politique volontariste présente évidemment ses limites, à de trop nombreux égards, par exemple l'absence de libre choix entre le maintien à domicile et l'accueil en établissement ou les inégalités criantes entre départements. Beaucoup doit encore être fait sur le plan de l'organisation même de la prise en charge, par exemple pour développer les outils permettant de mieux adapter l'offre aux besoins.

**Le MMR :** La « rupture » que vous appelez de vos vœux s'applique-t-elle également à la politique en faveur des personnes âgées dépendantes ? Si oui, sur quels thèmes ?

**Nicolas Sarkozy :** Si ce que vous appe-

*lez « rupture » consiste à se donner les moyens de répondre au défi actuel et à venir de la dépendance, alors je réponds oui. Je veux m'appuyer sur ce qui a déjà été fait mais aussi aller encore plus loin. D'abord, il faut conforter le dispositif de prise en charge et le doter d'un vrai pilote capable de répartir les moyens au plus près des besoins et des attentes des seniors dépendants : c'est la cinquième branche.*

Ensuite, dégager les ressources financières et humaines suffisantes, pour le financement des structures et pour garantir le libre choix. Il va aussi falloir aider les « aidants » familiaux, car ils sont un maillon fondamental. Enfin, il me semble indispensable d'agir dans le sens d'une réelle prévention de la dépendance. Je veux encourager la pratique du sport chez les seniors, parce qu'il a le mérite de retarder l'entrée dans la dépendance. Je veux aussi et surtout que l'on fasse des maladies de la vieillesse, telles que les maladies d'Alzheimer ou de Parkinson, une vraie priorité de la recherche médicale.

**Le MMR :** Le programme de l'UMP propose de créer « une 5ème branche de sécurité sociale co-gérée par les conseils généraux et la sécurité sociale ». Une formule suffisamment ambiguë pour que nous vous demandions des éclaircissements sur ce que prône l'UMP en ce domaine :

**s'agit-il de confier un 5ème risque à la sécurité sociale ou bien de conserver l'APA gérée par les départements ?**

**Nicolas Sarkozy :** Il faut partir d'un double constat. D'une part, l'échelon départemental est indispensable, car les besoins sont très différents d'un département à l'autre et les départements ont acquis dans le domaine de la dépendance une réelle expertise. D'autre part, nous devons absolument

nous munir d'un gestionnaire unique au niveau national, de manière à ce que la prise en charge soit équitable entre territoires. En outre, les

**« Le libre choix doit devenir une réalité »**

grandes orientations de la politique de la dépendance ne peuvent être que nationales et nous devons nous donner les moyens d'être sûrs de consacrer au défi de la dépendance suffisamment de ressources.

C'est à l'Etat et aux départements qu'il revient de gérer la cinquième branche et de définir la politique en la matière. Quant à l'organisme concrètement chargé de mettre cette politique en œuvre et d'incarner cette cinquième branche, je pense que la CNSA est parfaitement apte à remplir cette fonction pourvu qu'on élargisse ses compétences et qu'on la dote des pouvoirs nécessaires. Je veux que cette cinquième branche puisse notamment planifier et financer l'équipement des départements en structures nécessaires.

**Le MMR : Pensez-vous qu'il y a une différence droite-gauche dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées dépendantes ?**

**Nicolas Sarkozy :** Bien sûr que oui. Il y a une différence d'ambition. Il y a une différence de conception de la société et de l'avenir de notre pays. Il y a une différence de vision de la famille.

Différence d'ambition : le grand âge, le vieillissement, la perte d'autonomie sont un défi majeur pour notre siècle. Voulons-nous y répondre comme une nation moderne, développée, humaine, avec suffisamment de moyens pour que chacun soit pris en charge jusqu'au bout de manière digne, solidaire, sans solitude, sans abandon, sans pauvreté ? Si oui, et c'est mon ambition, alors nous devons créer les richesses nécessaires à cette fin.

Ici intervient la différence de conception de la société et de l'avenir de notre pays. La gauche se satisfait de l'état actuel de notre pays. Un pays de moins en moins riche, qui crée de moins en moins de richesses et qui a donc de moins en moins de ressources à consacrer à tous ces enjeux de société que sont la santé, la dépendance, la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées... Pour ma part, je propose que la France travaille plus, pour qu'elle gagne plus, pour qu'elle crée plus de richesses, pour que son niveau de vie augmente, pour que les prélèvements obligatoires, qui pèsent tant sur le pouvoir d'achat des retraités, baissent et pour que nous puissions consacrer plus de moyens à la solidarité.

Enfin, différence de vision de la famille. Les solidarités intergénérationnelles sont essentielles, des parents vers leurs enfants petits et jeunes adultes, des enfants vers leurs parents âgés et très âgés. Je ne veux pas que les pouvoirs publics se substituent à ces solidarités. Je veux qu'ils les encouragent car elles maintiennent le lien social, permettent de briser la solitude de tant et tant de personnes âgées. C'est pourquoi je veux supprimer les droits de donation et de succession pour 95% des familles,

parce que c'est normal et utile de vouloir donner le fruit du travail de toute sa vie à ses enfants, à ses petits-enfants, à ses neveux, à ses nièces. Voilà pourquoi aussi je veux « aider les aidants à aider ». La cinquième branche de la protection sociale doit prendre en charge matériellement la dépendance. Elle ne doit en aucun cas se substituer aux familles. Je veux notamment créer un congé de solidarité familiale rémunéré permettant à chacun d'entre nous d'interrompre momentanément son activité professionnelle pour accompagner un proche dans ce grand passage qu'est la mort.

**Le MMR : Depuis le début de votre carrière, vous vous êtes peu exprimé sur le sujet du vieillissement en général et sur celui des personnes âgées dépendantes en particulier. Quelles sont vos convictions personnelles en ce domaine ?**

**Nicolas Sarkozy :** Il est vrai que mes fonctions ministérielles ne m'ont, jus-

qu'à présent, pas vraiment donné l'occasion de m'exprimer sur ce sujet.

Vous me demandez quelles sont mes convictions sur le vieillissement et la dépendance. Je réponds simplement, d'une part, la solidarité avec ceux qui nous ont précédés – ce qui n'est pas, à mes yeux, une idée « ringarde » –, d'autre part, la responsabilité, qui nous impose de prendre la mesure du défi du vieillissement et de se donner les moyens d'y répondre, enfin le maintien impératif du lien social.

Je suis pour que la prise en charge de la fin de la vie devienne un grand chantier national. Il y a des questions majeures à se poser : quel niveau de vie pour nos grands aînés ? Quelle place dans la société ? Quel accompagnement à la mort ? Quel sens à la grande vieillesse et à la dépendance ? Comment lutter contre la solitude ? Répondre à ces questions comme une grande nation moderne doit le faire, est pour moi une exigence éthique. ■

**Votre projet de maison de retraite**

La garantie d'un groupe existant depuis 25 ans

- > Assurances SMABTP
- > Assurance décennale
- > Responsabilité civile
- > Garantie de bon fonctionnement des équipements (2 ans)
- > Garantie bancaire
- > Assurance dommages ouvrage
- > Garantie de parfait achèvement (1 an)
- > Garantie de livraison aux prix et délais convenus

Chambres doubles et simples  
Espace vie commune  
Accueil

>> Découvrez en ligne notre Établissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes sur [www.igci.fr](http://www.igci.fr)

- > Un concept adapté à votre budget
- > La garantie et le professionnalisme existant depuis 25 ans
- > La rigueur et la maîtrise du process constructif
- > Une équipe de professionnels pour mener à bien la totale réalisation de votre projet

ZA Landrieu  
RN 89 - Sortie 5  
33750 Beychac et Caillau  
Tél. 05 57 97 97 46  
Fax. 05 57 97 91 72  
[www.igci.fr](http://www.igci.fr)

I.G.C.I.  
Immobilier de Gestion et de Construction

Contactez-nous pour votre projet de maison de retraite  
Fabienne Caelen et  
Philippe Fondadouze  
Tél. 05 57 97 97 46



# Réponse de Monsieur Nicolas Sarkozy

À la question posée par les responsables de la fondation Autisme  
avant la tenue des élections présidentielles

<http://www.fondation-autisme.org/>

Paris le 16 avril 2007

Chère Madame,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier sur la situation des personnes handicapées et en particulier des enfants atteints d'autisme et je vous en remercie. Je connais les difficultés, parfois l'isolement des familles qui se battent pour que leur enfant ait une vie digne.

Le handicap est, à mon sens, un sujet de préoccupation majeure. Il constitue bien sûr un problème pour les personnes qui en sont atteintes. Mais le handicap révèle un autre enjeu pour notre pays : celui, pour chaque Français, d'apprendre à respecter la différence et de faire vivre ainsi les principes de tolérance et de solidarité qui nous sont chers.

Or, la France trahit ses idéaux d'égalité et de respect de l'autre lorsqu'elle ne permet pas à la moitié de ses enfants handicapés d'être scolarisés en milieu ordinaire, lorsque ses entreprises ou ses services publics n'emploient pas suffisamment de personnes handicapées, lorsqu'elle n'octroie pas à ces dernières des moyens d'existence suffisants ou lorsqu'elle les exclut du droit à un logement adapté, de l'accès aux loisirs, à la culture et au sport.

La France ne peut se résoudre à une situation inacceptable et intolérable. Les personnes handicapées ainsi que les familles qui les soutiennent méritent une autre place dans notre société. Je propose une politique fondée sur un idéal de mixité dans tous les domaines afin que les personnes handicapées sortent de l'exclusion et que la société gagne en tolérance. Les réponses que je souhaite apporter visent à rendre enfin effective une égalité des chances purement déclaratoire.

La loi de 2005 a été un immense progrès. Ses effets tardent à venir. Il faut l'appliquer. Si je suis élu, mon action consistera prioritairement à faire des objectifs de la loi de 2005 une réalité.

Je m'engage d'abord, pour ce faire, à rendre opposables plusieurs droits essentiels comme celui de tout enfant handicapé à être scolarisé dans l'école de son quartier, le droit d'accès aux bâtiments et transports publics ou encore le droit à un logement accessible et adapté. C'est la seule manière d'y arriver et d'être efficace ...

Pour aider les familles, je m'engage à créer rapidement les places nécessaires à l'accueil des enfants lourdement handicapés car il est inacceptable que certains parents craignent de disparaître avant d'avoir pu assurer l'avenir de leur enfant. Je pense, en outre, qu'il faudrait ouvrir des droits sociaux aux personnes qui arrêtent de travailler pour s'occuper d'une personne handicapée. Enfin, la création d'une cinquième branche de la protection sociale relative à la dépendance permettrait d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes handicapées.

En matière d'emploi, la priorité doit être donnée au respect des obligations d'insertion professionnelle des personnes handicapées notamment dans les administrations publiques qui doivent montrer l'exemple. Je souhaite avant tout privilégier le quota de 6% (et même aller au-delà) plutôt que de voir les employeurs se soustraire à leurs obligations d'embauche en faisant un chèque. Les personnes handicapées sont, par ailleurs, largement absentes des campus de l'enseignement supérieur qui accueillent seulement 8500 étudiants handicapés sur un total de plus de deux millions. Cette situation ne peut pas durer d'autant moins que le diplôme mène à l'emploi.

Si je considère que le travail est toujours préférable à l'assistance, il n'en demeure pas moins que la France a un devoir de solidarité à l'égard des personnes handicapées qui se trouvent exclues du monde professionnel. C'est la raison pour laquelle je préconise que le montant maximum d'allocation aux adultes handicapés soit porté à 800 euros au moins. En outre, pour sortir de la logique des minima sociaux, le revenu de solidarité active encouragera ceux qui s'efforcent de vivre prioritairement de leur travail.

Enfin, les personnes se dévouant bénévolement pour celles qui sont handicapées doivent être saluées et remerciées. Je préconise ainsi qu'une année de bénévolat dans une association donne droit à un stage de formation gratuit et que 20 heures par mois de bénévolat effectuées régulièrement donnent droit à 10% de point en plus pour les examens. Par ailleurs, dix ans de bénévolat donneront droit à une année de cotisation pour la retraite.

S'agissant de l'autisme, point sur lequel vous m'interrogez plus particulièrement, notre majorité a engagé depuis 2002, une action volontariste visant à améliorer la prise en charge des enfants atteints d'autisme. Le plan (2005-2007) a d'ores-et-déjà permis la création de 1000 places en établissement pour les enfants et de 1600 places pour les adultes, des résultats supérieurs aux objectifs initiaux. Un effort spécifique de création de places d'accueil dans les départements frontaliers de la Belgique a été réalisé, notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Pour autant, je sais que l'attente des familles d'enfants autistes reste très forte.

Je m'engage à ce que les efforts de rattrapage engagés pour améliorer la prise en charge des enfants autistes soient poursuivis et amplifiés, notamment en termes de création de places en établissements. Nous devons, en outre, renforcer le repérage et le diagnostic précoce de l'autisme de ces troubles, par un effort d'information et de sensibilisation de l'ensemble des professionnels de santé. Je suis favorable à ce que nous recensons l'ensemble des méthodes de prise en charge de l'autisme existant en France et dans le

monde, pour mieux connaître leur utilisation et leur degré d'efficacité. Il est essentiel que de nouvelles études pour mieux connaître et comprendre l'autisme soient réalisées.

Enfin je considère que la question de la scolarisation des enfants atteints d'autisme est aujourd'hui préoccupante malgré les efforts très importants réalisés dans ce domaine depuis la loi de 2005. 64% des enfants présentant un autisme n'ont accès à aucune forme d'apprentissage scolaire, un chiffre très supérieur à l'ensemble des autres enfants handicapés. Cette situation est inacceptable. C'est pourquoi je veux rendre opposable le droit à la scolarisation des enfants handicapés à l'école de leur quartier. Toutefois, en ce qui concerne les enfants autistes, je suis conscient que la scolarisation des enfants en milieu ordinaire n'est pas toujours la plus adaptée. Dans ce cas, je souhaite que nous puissions systématiquement proposer aux parents une autre solution, en établissement spécialisé par exemple. Je sais qu'une réflexion a été engagée entre les services ministériels de l'éducation nationale et les associations de personnes handicapées sur les modalités de création d'unité d'enseignement, spécifiquement dédiées à ces élèves. Actuellement les enfants qui ne sont pas accueillis à l'école sont suivis par un enseignant référent, dont le rôle est prépondérant dans la construction et le suivi du projet personnalisé de l'enfant, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées et les différents partenaires au sein de l'établissement de référence de l'enfant. Je serai très attentif à ce que nous puissions proposer la solution la plus adaptée à chaque enfant, en concertation avec ses parents.

Toutes ces propositions témoignent de ma volonté de rompre définitivement avec l'isolement des personnes handicapées. Comme vous le savez, je suis de ceux qui croient que la volonté politique est déterminante pour changer radicalement les choses.

Restant entièrement à votre écoute, je vous prie de croire, chère Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Nicolas SARKOZY  
Candidat à l'élection présidentielle